

Conditions de faisabilité :

OPALE est réalisable sur les entités juridiques françaises (Métropole et DOM) recensées dans FIBEN*.

OPALE n'est pas éligible aux entreprises individuelles, aux GIE et aux sociétés en nom collectif.

Les entreprises qui produisent une liasse fiscale simplifiée ne sont pas éligibles à OPALE.

Pour accéder au diagnostic OPALE, il faut au minimum deux liasses fiscales complètes consécutives (imprimé CERFA avec Bilan, Compte de Résultat et Annexes). La durée des exercices comptables doit être comprise entre 6 et 18 mois.

Le téléchargement du diagnostic est accessible au représentant légal via son Espace Dirigeant.

L'authentification par FranceConnect doit être réalisée par le représentant légal de l'entreprise qui exerce une fonction de direction active. Les fonctions reconnues figurent dans la liste ci-dessous :
PRESIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATION, GERANT, GERANT COMMANDITE, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, PRESIDENT DELEGUE, PRESIDENT, PRESIDENT STE ACTION SIMPLIFIEE, PRESIDENT DU DIRECTOIRE, DIRECTEUR GENERAL, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE, DIRECTEUR GENERAL UNIQUE, GERANT NON COMMANDITE, PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, VICE PRESIDENT DU CONSEIL ADMINISTRATION, VICE PRESIDENT DU DIRECTOIRE, VICE PRESIDENT CONSEIL SURVEILLANCE.

Pour toute demande complémentaire, veuillez prendre contact via votre **espace dirigeant** [dirigeant.banque-france.fr](https://www.banque-france.fr) ou par téléphone au **3414**

*FIBEN : Fichier Bancaire des Entreprises dont l'accès est régi par l'article L144-1 du Code Monétaire et Financier